



**L'AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE DU CADASTRE ET DE
LA CARTOGRAPHIE ET BANK AL-MAGHRIB ANNONCENT L'EXTENSION DU
CHAMP DE COUVERTURE DE L'INDICE DES PRIX DES ACTIFS IMMOBILIERS**

Rabat, le 16 août 2011

Dans le cadre du processus d'amélioration continu du dispositif d'analyse des prix des actifs immobiliers, l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) et Bank Al-Maghrib ont procédé à l'élargissement de la couverture de leur indice conjoint. Cette extension ajoute aux biens immobiliers résidentiels (appartements, maisons et villas) trois nouvelles catégories : bureaux, locaux commerciaux et terrains urbains. Ainsi, l'indice des prix des actifs immobiliers (IPAI) passera de trois à six catégories de biens immobiliers.

De périodicité trimestrielle, avec un historique remontant au premier trimestre 2006, ce dispositif plus exhaustif permettra d'apprécier l'évolution des prix des actifs immobiliers pour les six catégories des biens immobiliers au niveau national, par région, ainsi que pour certaines grandes villes telles que Rabat, Casablanca, Marrakech, Tanger, Fès, Oujda, El Jadida, Agadir, Kenitra et Meknès.

Il est escompté qu'il continue à améliorer encore la qualité et le contenu des informations mises à la disposition du grand public, de même que la compréhension de l'impact des évolutions des prix des actifs immobiliers sur l'inflation, les bilans des agents financiers et non financiers, et plus généralement sur la stabilité financière.

L'IPAI est publié quatre fois par an au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre, et mis en ligne de manière simultanée sur les portails Internet des deux institutions www.bkam.ma et www.ancfcc.gov.ma. Le document de référence exposant la méthodologie détaillée de l'élaboration de l'IPAI est également disponible sur ces deux sites.